La commission des Finances du Sénat critique le manque d'efficacité des aides publiques à la presse écrite

La Cour des comptes a remis en juillet dernier à la commission des finances du Sénat, présidée par Philippe Marini, une enquête sur les aides de l'Etat à la presse écrite, laquelle dresse un bilan mitigé de cette politique publique jugée particulièrement dispendieuse. Le rapport formule plusieurs recommandations autour de trois axes principaux : la simplification des aides directes en ciblant leur impact sur la presse d'information politique et générale et sur la transition technologique de la filière, la suppression des aides fiscales non pertinentes et l'ouverture du taux super réduit de Tva à la presse en ligne. Pour donner suite à cette enquête, la Commission des finances au Sénat a organisé le 18 septembre une audition qui a permis de confronter les points de vue de la Cour des comptes, de l'administration gestionnaire des aides et de plusieurs bénéficiaires du soutien public à la presse écrite. Philippe Marini y a relevé la spécificité de notre pays qui se singularise par une politique de soutien particulièrement généreuse, créant une dépendance des entreprises de presse. Il a également regretté l'insuffisante conditionnalité des aides et leur manque d'efficacité, s'interrogeant sur la pérennité d'un tel niveau de soutien dans le contexte actuel. De plus, le rapporteur Claude Belot a pointé la faible part des aides spécifiquement dédiées au pluralisme, alors que ce principe constitue la justification première du soutien public à la presse écrite. Enfin, fut soulignée l'impérieuse nécessité, pour les entreprises de presse, de s'adapter aux mutations technologiques, l'État n'ayant pas vocation à le faire à leur place.